

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	087	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.2	Fonctionnement des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

1

Séance Publique ordinaire du **17 octobre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

MM. Pascal ANDRADA, Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Mme Laurianne DUCASSÉ, M. André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Muriel AVID
Mme Sylvie COLAS
Mme Sylvie COUDERC
M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Marc DUGROS
M. Frank GOBBATO
M. Thierry THOREAU

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Pascal ANDRADA
Mme Muriel AVID à M. André GALOIX
Mme Sylvie COUDERC à M. Julien PELLICER
M. Frank GOBBATO à Mme Danièle LAPORTE
M. Thierry THOREAU à M. Joël VAN DEN BON

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

**Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du 12 septembre 2022**

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 12 septembre 2022, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Loïc DESANGLES



Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 2^o OCT. 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 2^o OCT. 2022